L’OCI va demander à inscrire le blasphème parmi les crimes et délits reconnus en droit international.

20/09/2012 à 19h22

Dans certains pays musulmans comme le Pakistan, le blasphème est passible de peine de mort. L’*Organisation de la coopération islamique* (OCI), qui regroupe 57 Etats, va demander à inscrire le blasphème, propos irrévérencieux ou insultant pour une religion ou une divinité, parmi les crimes et délits reconnus en droit international.

Après les manifestations de colère provoquées par le film islamophobe “L’Innocence des Musulmans” et la publication de caricatures du prophète par Charlie Hebdo, l’OCI, juge qu’il est temps d’arrêter de «*se cacher derrière le prétexte de la liberté d’expression*» *à cause des «abus délibérés, motivés et systématiques*».

La commission des droits de l’homme de l’OCI demande «*un code de conduite international s’appliquant aux médias et aux médias sociaux afin de rejeter la propagation de documents incitant*» à l’intolérance contre les Musulmans.

Il n’est pas certain que l’OCI rallie les Occidentaux à sa cause qu’elle défend depuis 10 ans.

RTBF